

« TECHNIQUES DE BIONETTOYAGE : MESURES PREVENTIVES COVID-19 »

DUREE : Minimum 14 heures

TARIF : Pour un groupe de 1 à 10 personnes, à partir de 2490 € HT

COMPETENCES VISEES :

- Maitriser et assurer les règles de bonnes pratiques d'hygiène (comportement et hygiène des mains), les gestes « barrière », le port de dispositifs « barrière » adaptés à la situation de travail, et les dispositions préventives relatives à la distanciation sociale, pour assurer des opérations de bionettoyage seul ou en équipe et au contact du public en limitant les risques de propagation et de contamination du virus SARS-CoV-2.
- Reconnaître et identifier les sources de contamination et de transmission du virus "CoVID-19", anticiper les risques de transmission et de contamination.
- Connaître, maitriser et savoir mettre en œuvre seul ou en équipe les techniques et méthodes de bionettoyage adaptées pour assurer une hygiène parfaite en limitant les risques de propagation et de contamination du virus SARS-CoV-2.
- Savoir adapter son plan d'hygiène en place face à la situation de crise sanitaire et assurer la mise en place d'une traçabilité (classeur « hygiène », feuilles de suivi) qui en découle afin de valider les opérations de décontamination reprise d'activité et de bionettoyage quotidien
- Assurer une hygiène parfaite et limiter le risque infectieux en collectivité.

PUBLIC CIBLE : Agent d'entretien, Responsable hôtellerie, ASH, Auxiliaire de vie, Aide-soignante, Gouvernante, professionnel(le) réalisant des opérations de bionettoyage en collectivité (EHPADs, crèches, restauration, entreprise de propreté, association...) ainsi que toute personne ayant la responsabilité de la mise en place de mesures préventives « CoVID-19 » dans un établissement privé ou public.

PRE REQUIS : Il est recommandé de parler le Français pour suivre la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Maîtrise des techniques de bionettoyage, contrôler le travail effectué et assurer un suivi qualité
- Formation-action visant à faire définir par les opérateurs les actions et les dispositions prioritaires préventives à mettre en place dans le cadre de bonnes pratiques d'hygiène et pour limiter les risques de contaminations et de propagation du SARS-CoV-2 lors des opérations de bionettoyage seul, en équipe et au contact du public.
- Elargir les connaissances et renforcer les compétences pour assurer une prestation de qualité, acquérir une démarche préventive et favoriser la mise en œuvre de protocoles d'hygiène adaptés face à la crise sanitaire actuelle CoVID-19

La formation étant intraentreprise, il incombe au client de prévoir l'accessibilité PMR pour les sessions se déroulant sur le site client. Les locaux de l'organisme étant accessibles PMR. Nous nous engageons à personnaliser ce programme en fonction de vos souhaits d'objectifs pédagogiques, notamment pour l'adaptation aux personnes handicapées. L'organisme doit donc être tenu informé le plus tôt possible des éventuels stagiaires concernés.

PROGRAMME :

1^{ERE} PARTIE : CONNAISSANCES DE BASE, DECOUVERTE DU SARS-CoV-2 ET ACTIONS PREALABLES POUR LE BIONETTOYAGE DES LOCAUX EN PERIODE CRISE SANITAIRE COVID-19

I - LES SALISSURES

- I - 1 - Généralités
- I - 2 - Les salissures organiques
- I - 3 - Les salissures minérales
- I - 4 - Les salissures microbiologiques

II - LE MONDE MICROBIEN

- II - 1 - Connaissances des microorganismes
- II - 2 - La taille des microorganismes
- II - 3 - Les facteurs de développement des micro-organismes
- II - 4 - Mode de transmission des micro-organismes

III - FOCUS SUR LE SARS-CoV-2

- III - 1 - Origine et structure
- III - 2 - Symptômes et comment réagir
- III - 3 - Mode de transmission et de contamination
- III - 4 - Personnes à risques, diagnostics et traitements
- III - 5 - Comment de protéger ?

IV - LE DETERGENT DESINFECTANT

- IV - 1 - Définition
- IV - 2 - La classification selon l'échelle des pH
- IV - 3 - Le désinfectant et le détergent désinfectant
- IV - 4 - Le cercle de Sinner ou TACT
- IV - 5 - Généralités et détergents désinfectants particulier:
- IV - 6 - Détergence et Désinfection sur le SARS-CoV-2

V - LA SECURITE DU PERSONNEL

- V - 1 - Les pictogrammes et la classification des produits
- V - 2 - Les risques encourus et les symptômes
- V - 3 - Les EPI
- V - 4 - Les bonnes pratiques
- V - 5 - Que faire en cas d'accidents

VI - MESURES PREVENTIVES ET GESTES BARRIERES

- VI - 1 - Gestes « barrière »
- VI - 2 - Hygiène des mains
- VI - 3 - Port du masque et dispositifs « barrière »
- VI - 4 - Dispositions respect de la distanciation sociale
- VI - 5 - Règles de partage des surfaces et du matériel

« TECHNIQUES DE BIONETTOYAGE : MESURES PREVENTIVES COVID-19 »

2^E PARTIE : DEFINITION, PRINCIPE, TECHNIQUES ET METHODES DE BIONETTOYAGE

I – DEFINITION ET TECHNIQUES METHODES DE BASE

I - 1 - Définition

I - 2 - Techniques et méthodes de base

**II – DECONTAMINATION REPRISE D'ACTIVITE,
BIONETTOYAGE QUOTIDIEN ET RESURGENCE
APPARITION D'UN CAS**

II - 1 - Dispositions préventives préalables

II - 2 - Produits adaptés à utiliser

II - 3 - Matériel adapté à utiliser

II - 4 - Techniques et méthodes à adopter

II - 5 - Hygiène des supports et du matériel utilisé

II - 6 - Dispositions préventives en fin de service

II - 7 - Traçabilité à assurer

**III – TECHNIQUES ET METHODES DE BIONETTOYAGE
DES SURFACES, DES SOLS ET DE L'AIR**

II - 1 - Points de contact et surfaces hautes

II - 2 - Surfaces sanitaires

II - 3 - Surfaces vitrées

II - 4 - Sols

II - 5 - Air et surfaces non atteignables

MOYENS PEDAGOGIQUES D'ENCADREMENT :

- Salle adaptée et/ou lieu de travail des agents avec utilisation de leur matériel et produits d'entretien
- Moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas...
- Echanges oraux à partir d'expériences vécues par les stagiaires, et au cours de la formation
- Etudes de cas
- Démonstrations et mises en situation pratiques

SUIVI DE L'EXECUTION DE L'ACTION ET APPRECIATION DES RESULTATS :

- Identification de vos produits et de votre matériel, démonstrations et mises en situation
- Contrôle des points à risque avec axes d'amélioration du poste de travail
- Vérification et application des différentes méthodes de bionettoyage sur le lieu de travail
- Bilan de formation (écarts, actions correctives, préconisations, axes d'amélioration du poste de travail)
- Remise d'un fascicule de formation à chaque stagiaire
- A la fin de la formation, une attestation de présence et de formation est remise à chaque participant.

MODALITES D'EVALUATION :

- Questions orales et/ou études de cas
- Mises en situations pratiques
- Contrôle des connaissances (Quiz)
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation

PRECAUTIONS POUR LE RESPECT DES REGLES SANITAIRES COVID-19 DURANT LA FORMATION :

- Dans la mesure du possible, étant donné les situations pédagogiques de démonstrations et mises en situation en groupe et avec le formateur impliquant obligatoirement des situations de proximité, formateur et stagiaires devront respecter la distanciation sociale et l'application des gestes « barrière ». Le formateur en a l'obligation et y veillera.
- Tous les acteurs de la formation devront assurer une hygiène des mains aux moments opportuns et demandés par le formateur. Le partage d'objets et de matériel (informatique, bureautique et d'entretien) sera limité au strict besoin des objectifs pédagogiques de la formation (notamment durant les démonstrations et les mises en situation). Le formateur y veillera.
- Le matériel, les produits de bionettoyage seront bionettoyés entre chaque stagiaire et le formateur pour la mise en œuvre des démonstrations et mises en situation (produit fourni par le formateur pour cette action)
- Pour l'analyse des risques sur le terrain, le formateur sera équipé d'un kit visiteur complet et/ou d'une bouse coton propre et de lunettes de sécurité, d'une coiffe, de surchaussures et d'un masque FFP2 ou FFP3 (protégeant le formateur et les autres). Or analyses des risques sur le terrain, si la distanciation sociale ne peut être respectée, le formateur portera un masque FFP2 ou FFP3 et de façon facultative des lunettes de sécurité.
- Pour les stagiaires, lors de l'analyse des risques sur le terrain en présence du formateur et dès lors que la distanciation sociale ne peut être respectée pour les besoins de la formation et à chaque fois que le formateur le demandera, ils devront porter obligatoirement au minimum un masque de protection (tout type) et respecter les gestes « barrière » et la distanciation sociale. Les EPI et les dispositifs « barrière » nécessaires aux stagiaires ne sont pas fournis par l'organisme de formation, c'est au client de les fournir aux stagiaires.
- Si le formateur présente des symptômes le jour prévu de la formation avec doute sur son état de santé, il se réserve le droit d'annuler la formation. Si le formateur a un doute sur l'état de santé d'un ou de plusieurs stagiaires durant la formation, il se réserve le droit de les exclure de la session tout en prévenant le responsable de la formation chez le client.